

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025**

Délibération n°2025.10.170.B

Ecole d'art : adhésion Artothèque d'Angoulême

LE SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 octobre 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir : Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.10.170.B

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ECOLE D'ART : ADHÉSION ARTOTHÈQUE D'ANGOULÈME

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux :[10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie.

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

ODD 10 : Réduire les inégalités.

Par délibération n°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême.

Dans sa volonté d'établir du lien avec le tissu culturel du territoire, et dans son objectif de rendre l'art plus accessible, l'école d'art souhaite proposer à son public, dans ses locaux des accrochages d'œuvres d'art contemporain en faisant appel à l'Artothèque d'Angoulême.

L'Artothèque est un service proposé par la ville d'Angoulême. Elle est à la fois une collection d'art contemporain, mais l'artothèque est avant tout un service de location d'œuvres. Par son système de prêts, l'Artothèque d'Angoulême a pour rôle de rendre l'art accessible à tous et ce, sur les lieux de vie, de travail, d'éducation et de rencontre de chacun.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à l'Artothèque et le versement d'une cotisation annuelle qui s'élève, à titre indicatif pour l'année 2025, à 23 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251016-2025_10_170B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 23	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre : 0	LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Abstention : 0	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE